Humainement inacceptable ! *APPEL A SOUTIEN*

Anna et Anatolii Kalimbet, ukrainiens du Dombass, sont bruzois depuis août 2016. *Demandeurs d'asile ils ont vu leur demande rejetée une première fois en septembre 2015. Ils ont entrepris de nombreuses démarches et en janvier 2018, Anna a eu un titre de séjour de trois mois renouvelable, renouvelé trois fois. Elle travaille depuis février 2018 en CDI à temps complet. Aujourd'hui, leur intégration est une évidence. Leur ainé est scolarisé au Collège Pierre Brossolette, il pratique le foot à Bruz. Leur 2° enfant va à la crèche.Et voilà, que tout d'un coup,* ***ils apprennent qu'ils ont obligation de quitter le territoire français dans les 45 jours.***

Nous sommes choqués par l'incohérence et la brutalité de la décision prise à leur encontre.

L'association « Accueil Réfugiés Bruz » ne peut accepter une telle situation. La nouvelle loi votée en 2017 préconise d'accélérer les décisions, pour qu'en quelques mois les demandeurs d'asile soient fixés sur leur sort… Elle ne peut s'appliquer à des réfugiés présents depuis 4 ans sans paraitre **totalement inhumaine**.

Aussi nous,
Auguste Louapre, maire de Bruz,
Charles Legendre, dirigeant d'Intermarché Bruz , employeur d'Anna.
Les membres de l'association « Accueil réfugiés Bruz » et ses associations partenaires membres de son conseil d'administration (Epicerie sociale Les 4 Saisons, Jeanne d'Arc de Bruz, Amicale laïque de Bruz, Bruz Solidarité, Bruz Citoyenneté)
La crèche Le Jardin des Lutins qui accueille Sergueï

Et tous les Bruzois solidaires,
Nous demandons à Madame la Préfète de la Région Bretagne de revenir sur sa décision…

Pour exprimer avec force cette demande, nous invitons tous ceux qui le peuvent à se réunir

Le vendredi 21 décembre à 18h, à la mairie de Bruz

Si vous ne pouvez venir, merci de remettre ce bulletin signé à une personne de votre choix susceptible de venir à la mairie de Bruz ce 21 décembre à 18h.

Nom : Prénom :

Adresse :

Demande à Madame la Préfète de Région de revenir sur sa décision concernant la famille Kalimbet.

Date : signature